

**PAGES
MANQUANTES**

LE CONGRÈS NATIONAL DES PRÊTRES-ADORATEURS A MONTRÉAL



MONTRÉAL est la ville prédestinée aux splendeurs des Congrès eucharistiques.

Après les inoubliables solennités du Congrès international de 1910, nous avons eu, en Juillet, les magnifiques séances du Congrès des prêtres-adorateurs de tout le Canada. Evêques et prêtres, de toute race et de toute langue, du Dominion, s'y sont donné rendez-vous auprès de l'autel, où rayonnait la divine Hostie. Il fallait voir, grave et recueillie, l'imposante assemblée, emplissant la grande nef de l'Eglise de Notre-Dame, lors de l'ouverture de ces grandioses cérémonies ! Si bien qu'un Congressiste a pu proclamer, aux applaudissements unanimes, que Montréal était l'ostensoir du Canada.

Deux sections correspondant aux deux langues officielles du pays, se sont partagé l'attention des Congressistes, et tous ont offert, aux mêmes heures, les mêmes sujets d'étude. Les séances françaises avaient lieu à l'Université Laval ; celles de langue anglaise, au Congress Hall de St. Patrice.

Depuis les deux sermons d'ouverture, de ton si élevé, jusqu'à la très-éloquente méditation de la dernière réunion, de nombreux rapports ont été présentés, remarquables par la précision de la doctrine, l'onction de la piété, et l'élégance de l'expression. Plusieurs ont fourni matière à d'heureuses suggestions, et à d'intéressants échanges de vue. Signalons quelques points.

L'attention a été attirée sur les précautions à prendre pour assurer la pureté de la matière du Saint Sacrifice ; sur l'heure d'adoration hebdomadaire du prêtre, seul ou accompagné des fidèles ; sur la participation plus active des assistants à la liturgie de la messe paroissiale ; sur la fréquente com-

munion des adultes et des jeunes enfants spécialement les Etudiants pendant la période des vacances.

Comme on le voit, au fond, ce sont les décrets eucharistiques de Pie X, qui ont été étudiés, mais surtout au point de vue pratique. Il en résultera de fécondes initiatives.

Le grand Congrès de 1910 a donné un vigoureuse impulsion à la vie eucharistique au sein de nos populations. Toutefois, cet élan n'a vraiment atteint que les âmes pieuses, et la jeunesse de nos écoles, de nos collèges et de nos pensionnats. Il a fortifié et préparé une élite. C'est beaucoup ; mais ce n'est pas assez. Reste encore un nombre immense de fidèles à conquérir à Jésus-Hostie, surtout les chefs, c'est-à-dire les pères et mères de famille, et les hommes des classes dirigeantes. Puissent-ils éprouver la faim sacrée de l'Eucharistie ! Puissent-ils accourir fréquemment, sinon quotidiennement, à la Table Sainte ! Leur autorité et leur exemple entraîneront les indécis et les faibles ; ils convertiront les hostiles, et tous seront améliorés. Dieu règnera plus complètement sur les cœurs, dans nos familles, et dans toutes les manifestations de notre vie publique.

Mais que d'efforts à dépenser pour obtenir ce résultat ! Ne faut-il pas inculquer chez tous l'inébranlable conviction que la vie de l'âme, comme la vie du corps, réclame une alimentation fréquente et appropriée ? Ne faut-il pas résoudre les objections, théoriques et pratiques, formulées par la tiédeur et l'apathie, ou encore par de trop réelles difficultés ? Ne faut-il pas, par les plus généreuses et les plus ingénieuses inspirations du zèle, supprimer les obstacles, et applanir la voie royale, qui facilitera l'accès au banquet céleste à toutes les catégories de fidèles ? . . . La lumière de l'enseignement, la flamme du zèle, les sacrifices quotidiens, les exemples bien-faisants, l'expérience commune, jetteront peu à peu dans les milieux les plus froids et les plus inertes, le divin ferment, qui imperceptiblement d'abord, travaillera la masse, et bientôt, d'une façon ostensible, la soulèvera toute entière pour la transformer sous les regards ravis des amis de Dieu.

Le temps et la peine, la patience et la sainteté sacerdotales sont les facteurs nécessaires de cette bienheureuse transfiguration.

Un incident vaut la peine d'être indiqué : c'est celui du "Général blanc", suscité avec une grâce et une délicatesse achevées par Mgr l'Archevêque de Montréal.

Mgr Bruchési présenta le R. P. Rutten aux Congressistes, et leur recommanda les Œuvres sociales catholiques, en détresse, de la Belgique martyre. C'était un appel à la charité. Vraiment, par cette invitation, l'attention n'était point distraite de l'objet principal de la Séance. L'amour fraternel n'est-il pas un effet du Sacrement de l'autel ? Et le R. P. Rutten en se dévouant aux classes ouvrières a-t-il d'autre but, que de les arracher aux mensonges du Socialisme, et de les maintenir, unies entre elles et avec Dieu, par les liens sauveurs de la charité qui nous est prêchée par l'Évangile ?

fr. R. M. ROULEAU, O. P.



QUESTIONS D'APOLOGÉTIQUE

LES PRÉLIMINAIRES DE L'ACTE DE FOI



DANS l'Essai sur Taine, de Monsieur Victor Giraud, on trouve l'anecdote suivante : Un jour, à l'École Normale où il était étudiant, l'auteur des " Origines de la France contemporaine " aurait demandé à son camarade qui fut plus tard l'abbé Barnave : " Explique-moi donc l'acte de foi. " " J'entends là dessus tant d'insanités qu'il n'est " pas possible que ce soit l'enseignement de ton " Eglise et ta croyance à toi. " Après l'explication de Barnave, Taine se serait écrié ; " Je m'en doutais ; on vous calomnie. Rien, après tout, de plus logique, rien de plus scientifique. L'acte de foi, tel que tu viens de me l'exposer, c'est " un acte de bon sens. Je voudrais croire. "

Il est profondément regrettable que l'illustre positiviste ait jugé à propos de borner sa connaissance de la doctrine chrétienne à ce que lui en avait appris la réponse de son disciple. Une étude approfondie de la Religion catholique, en révélant à son vigoureux et puissant esprit la solidité, la grandeur, la beauté du dogme et de la morale de l'Eglise, aurait sûrement contribué à la réalisation de son désir. Dieu, on le sait, ne refuse jamais sa grâce aux bonnes volontés. En tout cas, des renseignements plus amples auraient engagé l'écrivain à supprimer de ses ouvrages certains propos blasphématoires qu'une ignorance à peu près parfaite du catéchisme a pu seule permettre à sa loyauté de tenir.

C'est précisément par manque de notions justes, exactes, complètes des mystères de notre sainte Religion que tant d'incroyants, et hélas ! tant de catholiques même, s'empêtrant dans toutes sortes de confusions d'idées et vont jusqu'à nier ou à mettre en doute le caractère raisonnable de l'acte de foi.

L'une des réponses faites à l'enquête de la Revue dominicaine sur les difficultés qui ont cours parmi nos compatriotes, au sujet des vérités de foi, nous fournit aujourd'hui l'occasion d'exposer, ou plutôt de poser certaines questions préliminaires à l'acte de foi.

Puissent ces quelques pages éclairer notre correspondante, et la récompenser de la peine qu'elle se donne, chose si rare chez nous, pour s'instruire de la Religion !

Nous allons simplement indiquer la solution des problèmes, au surplus très vastes, soulevés dans les quelques lignes que nous citons textuellement. Nous voulons être très bref, selon les désirs de la Revue dominicaine, et davantage, paraît-il, selon ceux de ses lecteurs.

“ Pour moi, la Révélation est impossible en raison de l'obstacle qui existe entre le créé et l'incréé. Un homme, si haut qu'il atteigne dans la perfection morale, est de l'espèce imparfaite, et ses sens, si épurés qu'ils soient, sont par leur nature radicalement incompétents à percevoir la Vérité absolue qui est la Divinité. Un pur esprit seul a le privilège de percevoir et de comprendre l'Esprit. L'être créé demeure inéluctablement soumis aux lois positives. L'incréé appartient au mystère de son éternité et à la mort qui détruit l'épreuve et l'obstacle à la vision surnaturelle. Quelque saint que soit un homme, quelle que soit la supériorité de sa raison, comment peut-il affirmer, fût-il pape : Je suis absolument sûr que les préceptes que j'avance comme vérités de foi, sont la transmission véritable et certaine de l'Intelligence et de la Volonté suprêmes ? Je ne crois pas à l'existence de cet homme, parce qu'on ne peut renverser ce qui est, et ce qui est ici-bas c'est l'incertain, c'est l'inconnu. Mais je crois en vertu du principe de l'ordre, qui est le bien, que l'inspiration divine est donnée à chacun de nous dans cette fonction de l'âme qui est la conscience. ”

Certes, nous l'observions tantôt, ce n'est pas une petite objection. S'il nous était possible de douter de la véracité de celui qui nous a adressé ces notes comme étant celles d'une personne du monde, nous soupçonnerions volontiers quelqu'un d'avoir troublé quelque peu la limpidité ordinaire de sa pensée et de son style pour rédiger, anonymement et sous forme dubitative, ce résumé d'un cours qu'il dut subir autrefois, durant ses études théologiques ! Ce n'est rien moins, en effet

que toute la matière de l'enseignement apologétique qui est mise en cause ici, et dans l'ordre même suivi habituellement par les manuels de classe :

La Révélation est-elle possible ?

Le fait de la Révélation est-il certain ?

Existe-t-il une autorité infaillible dans la définition des vérités de foi ?

Un Père de l'Église a défini la Révélation une lettre que le Père éternel a envoyée à ses fils exilés sur la terre. Mais cette lettre a-t-elle bien franchi la distance infinie qui sépare l'incréé du créé, et n'est-elle pas composée avec des idées et dans une langue étrangères à son destinataire ?

Dieu est trop grand, prétendent certains rationalistes, pour s'abaisser jusqu'à la petitesse de l'homme : il répugne à sa majesté, à sa puissance, à sa sagesse d'entrer en communication avec une créature qu'Il a tirée du néant. D'autres, moins soucieux de l'honneur de la Divinité, soutiennent, au contraire, que l'enseignement de l'homme par Dieu est une injure qui lèse tout à la fois l'activité et la dignité humaines. La difficulté de notre correspondante est peut être plus profonde et plus sérieuse. L'homme n'est-il pas incapable d'entendre et de comprendre le langage divin ? " Ses sens, si " épurés qu'ils soient, ne sont-ils pas, de leur nature, radicalement incapables à percevoir la Vérité absolue ? "

Nous ignorons quels sont les principes psychologiques de l'auteur de cette objection. Les termes employés, pris dans leur sens ordinaire et strict, nous forceraient à croire qu'il ne reconnaît pas à l'homme des facultés cognoscitives autres que les sens. Il serait alors indispensable, avant de procéder sensément à toute autre considération, d'établir et de prouver l'existence de l'intelligence ayant une nature, des procédés, un objet tout à fait distincts de la nature, des procédés et de l'objet des sens. Il faudrait ensuite expliquer le mécanisme des relations des sens et de l'intelligence dans la formation de l'idée, mécanisme compliqué et difficile à saisir pour qui n'est pas rompu aux entraînements de la logique et aux méthodes des auteurs de philosophie scolastique. Nous verrions comment l'intelligence travaille sur les images apportées du monde extérieur dans son laboratoire intérieur, s'il nous est permis de nous expliquer ainsi, par les différents sens, les dépouille de leurs propriétés individuelles, de leurs

caractères contingents et arrive ainsi à des notions universelles, nécessaires, indépendantes des circonstances d'espace et de temps, aux essences, ou plus rigoureusement, aux *raisons* des choses naturelles et sensibles. C'est là le champ proprement dit de la connaissance humaine, son objet "connaturel", comme parlent les scolastiques.

Tout en ayant nécessairement pour point de départ les données des sens, l'intelligence de l'homme a le pouvoir de s'élever au moyen de l'abstraction, puisqu'on ne nous pardonnerait pas de dire sur les ailes de l'abstraction, jusqu'à la compréhension d'idées immatérielles et spirituelles. Peut-elle atteindre la Vérité absolue elle-même ?

Et d'abord, la Vérité absolue, pour simple et indivisible qu'elle soit en elle-même, n'en est pas moins susceptible d'être envisagée sous de multiples aspects. La première distinction qui s'impose, lorsqu'il s'agit du contenu de la Révélation, est celle de l'existence et de l'essence de la Vérité absolue. La Révélation, en effet, ne nous oblige pas à comprendre, en donnant à ce terme toute son extension, la Vérité absolue ou la Divinité.

Les théologiens discernent justement trois degrés dans la Révélation, ou mieux, trois espèces de révélations. Il y a la révélation de la Divinité, dans l'ordre naturel, par les œuvres de la création ; il y a la révélation de la Divinité, dans l'ordre de la grâce, par les messages des envoyés divins ; il y a enfin la révélation de la divinité, dans l'ordre de la gloire, par la vision immédiate de l'essence divine. A ces trois révélations correspondent la lumière de la raison, la lumière de la foi et la lumière de la gloire.

La raison de l'homme, lorsqu'elle est saine et droite, en contemplant l'Univers, en analysant la nature des êtres qui le composent ou des lois qui le gouvernent, découvre l'existence d'un Etre, principe et fin de toutes choses, d'un Etre infiniment simple, infiniment bon, infiniment parfait, immuable et éternel. L'intelligence des Saints et des Bienheureux, agrandie, élargie, surélevée par la lumière de gloire, pénètre, dans une mesure finie, mais inconcevablement supérieure à tout ce que nous pouvons imaginer, la nature de Dieu elle-même. Entre la connaissance naturelle de l'existence et des attributs de Dieu, de l'action créatrice et conservatrice de sa Providence, et la vision de l'essence divine se tient la Révélation. Elle

porte à la fois, sur des vérités accessibles à la raison, et sur des mystères dont la raison, laissée à ses propres forces, c'est à dire à ses raisonnements et à ses intuitions, ne soupçonnerait même pas l'existence. La Révélation nous confirme dans la connaissance naturelle que nous pouvons avoir de l'existence de Dieu, cause première des êtres ; la Révélation nous dévoile les desseins éternels de la libre volonté divine sur nous, notre élévation à l'état surnaturel, la chute du premier homme, l'incarnation du Verbe, notre rachat par la mort du Christ ; la Révélation nous apprend que Dieu est un dans la nature et trine dans la personne. L'homme adhère à cet enseignement par la foi. Il est absolument certain de la vérité de la Grâce, de l'Incarnation, de la Rédemption et de la Trinité, non pas parce qu'il voit clairement l'essence, le *pourquoi* et le *comment* de tous ces mystères, mais parce qu'un prophète, parlant au nom de Dieu, lui en affirme la réalité. Le croyant, s'il est théologien, peut découvrir, à l'exemple et à la suite de saint Thomas d'Aquin, de très nombreuses et de très profondes vraisemblances ou convenances aux dogmes de la Foi : la nature même des mystères proprement dits échappera toujours à ses investigations. Il y croit sur la parole d'un témoin qu'il sait ne pouvoir ni s'illusionner soi-même, ni le tromper.

Cette matière exigerait presque nécessairement des développements plus amples et plus précis. Ces quelques notions, toutefois, ne suffisent-elles pas à faire voir que la Révélation ne confère à personne sur la terre le privilège " de comprendre l'Esprit ? " " L'Incréé appartient au mystère de son éternité, " peut-être plus même que ne le pense notre correspondante, puisque " la mort qui détruira l'obstacle à la vision surnaturelle, " tout en permettant aux Bienheureux de comprendre véritablement l'essence divine, ne leur en donnera pas la pleine et infinie intelligence. Cette plénitude n'appartient jamais qu'à l'Intelligence divine elle-même.

Nous ne trouvons pas sans obscurité cette petite phrase qui affirme que " l'être créé demeure inéluctablement soumis aux lois positives. " Peut être veut-on dire que l'homme est fatalement borné aux sciences expérimentales ? Cette interprétation, qui cadrerait assez bien avec la confusion des sens et de l'intelligence que nous avons relevée précédemment, mettrait en cause la légitimité, si l'on peut parler ainsi, de la connaissance par la foi. C'est ce sur quoi, du reste, l'objection

revient clairement : " Quelles que soient la sainteté d'un homme et la supériorité de sa raison, comment peut-il affirmer, fût-il pape : je suis sûr que les préceptes que j'avance comme vérités de foi, sont la transmission véritable et certaine de l'Intelligence et de la Volonté suprêmes qui est Dieu ? "

La question porte exactement sur la principale, nous allons dire sur l'unique difficulté de l'acte de foi. Sachant par la raison l'existence de Dieu, — et l'on démontre scientifiquement l'existence de Dieu, — il est bien évident que si Dieu dévoile un mystère, nous ne pouvons avoir, au sujet de ce mystère, une certitude plus grande que celle qui nous vient du témoignage de la Vérité elle-même. Le doute ne peut s'élever que sur la *réalité* de la Révélation divine. Est-ce bien Dieu qui parle ? Comment le croyant peut-il en être absolument sûr ?

Notre correspondante a parfaitement raison de soutenir que la sainteté d'un homme, la supériorité de son génie, la puissance de sa dignité ne sont pas des signes indubitables de la divinité de ses discours. Quelles garanties, alors, d'authenticité devons nous demander à l'envoyé ou à l'écrit qui prétendent nous parler au nom de l'Intelligence et de la Volonté suprêmes ?

Ce problème a été fort discuté en ces derniers temps surtout. Les apologistes modernes ont voulu appuyer la certitude du fait de la Révélation sur l'expérience interne, sentimentale et individuelle. Ils ont enseigné que le seul moyen de savoir si Dieu a parlé, c'est de sentir que la Religion révélée est l'explication la plus complète des aspirations profondes de la nature humaine. Ils ont rejeté les signes extérieurs, le miracle et la prophétie, les uns, parce qu'ils n'y voyaient que des effets naturels de forces physiques ou physiologiques encore inconnues, ou des récits créés de toutes pièces par l'imagination, les autres, parce qu'ils jugeaient la démonstration qu'on en tirait, totalement inapte à convaincre nos contemporains, imbus de philosophie subjectiviste.

L'apologétique traditionnelle, tout en reconnaissant une certaine valeur à l'apologétique interne, a continué de professer que le seul moyen infaillible de savoir si Dieu a parlé, c'est le miracle et la prophétie opérés ou réalisés pour prouver le caractère divin d'une doctrine ou d'un récit. Toute la

force de cette apologétique repose sur la véritable définition du miracle et de la prophétie. Dieu seul a le pouvoir de déroger aux lois de la nature ou de prédire l'accomplissement d'événements futurs qui dépendent de sa libre Volonté. Si donc un homme opère un miracle ou fait une prophétie, il ne peut accomplir ces prodiges qu'en disposant de la Toute-Puissance divine ; si ce miracle et cette prophétie sont liés à la vérité d'un enseignement, c'est Dieu lui-même qui appose sa signature au bas des discours ou des écrits de ce prophète.

Le croyant adhère aux dogmes, parce que Dieu a parlé. Il est certain que Dieu a parlé, parce que l'envoyé dont Dieu s'est servi pour manifester sa pensée ou donner ses ordres, a commencé, comme tous les ambassadeurs, par remettre ses lettres de créance, ainsi que saint Thomas appelle le miracle et la prophétie.

L'autorité du Pape, à laquelle l'objection fait allusion, est appuyée, avec tout l'ensemble de la Religion chrétienne, sur la réalisation des prophéties messianiques dans la personne, la vie et la passion du Christ, sur les nombreux miracles qu'Il a opérés avant de fonder l'Eglise et de confier à Pierre et à ses successeurs la garde de sa doctrine et de son troupeau.

Cette argumentation sur les préliminaires de l'acte de foi présuppose l'admission de certaines conclusions philosophiques au sujet de la nature de la foi, de la nature, de la constatation et de la force probante du miracle, et avant tout, de la possibilité de la certitude. Si l'on met en doute l'existence de la Révélation, parce qu'on est convaincu qu'il n'y a rien de certain ici-bas, c'est qu'alors on aurait besoin de toute une formation philosophique, avant d'étudier la question de la foi. La longue analyse de l'acte de foi, précisant le rôle exact qu'y jouent la grâce, l'intelligence et la volonté, les motifs de crédibilité et le témoignage de Dieu, ne peut éclairer que ceux qui admettent l'aptitude de la raison humaine à parvenir à la vérité au moins par le moyen de la science. Pour le bénéfice de ces derniers, nous reviendrons prochainement sur ces graves questions.

“ Je crois, en vertu du principe de l'ordre qui est le bien,
 “ que l'inspiration divine est donnée à chacun dans cette fonc-
 “ tion de l'âme qui est la conscience. ”

Ce qui ressort assez clairement de cette phrase, qui donne de l'ordre et de la conscience des définitions assez vagues, c'est

que notre correspondante verse ici, avec tous ceux qui font reposer leur foi sur l'expérience individuelle, dans la doctrine des protestants et des pseudo-mystiques. C'est le reproche que Pie X adressait naguère aux modernistes.

Il serait extrêmement long de prouver à notre correspondante que le principe de l'ordre qu'elle invoque, contient précisément la condamnation de sa profession de foi, et que l'inspiration individuelle conduit fatalement à l'anarchie, aux extravagances, ou tout au moins à la discorde et aux divisions. C'est, on le sait, la vision de l'ordre établi par le catholicisme qui fut l'une des raisons les plus décisives, humainement parlant, de la conversion de Brunetière. Il serait plus long encore de démontrer non seulement la nécessité d'une autorité religieuse, mais l'existence d'une société fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ayant reçu le pouvoir de définir les vérités de foi et de gouverner les âmes. Ce serait tout le traité de l'Eglise qu'il faudrait exposer. Notre correspondante comprendra facilement que nous ne pouvons guère ici que la renvoyer aux excellents ouvrages composés sur cette matière. D'ailleurs, nous lui aurions rendu un service fort appréciable, si nous lui avions suggéré l'idée de lire un bon manuel d'apologétique ou les études fort intéressantes du R. P. Gardeil, ou encore le livre du regretté P. de Poulpiquet sur l'objet intégral de l'Apologétique.

fr. H. MARTIN, O. P.



L'ASSOMPTION DE LA T. S. VIERGE

La Revue a reçu et publie avec plaisir l'article suivant ; il lui a été transmis, de France, par un prêtre, M. l'abbé Chatain, qui, avec plusieurs autres prêtres et savants religieux, s'occupe activement, depuis quelques années de la cause de la définition de l'Assomption de la T. S. Vierge.



ES manifestations de la piété contemporaine envers la T. S. Vierge ont été multiples et fécondes en fruits de salut. L'auguste Reine du ciel a daigné les solliciter elle-même par ses apparitions, et l'on sait comment les foules se sont portées aux divers lieux sanctifiés par sa présence. Il est une autre manière de dire à Marie notre reconnaissance, c'est de pousser plus avant dans l'étude de ses mystères et de ses privilèges, et là encore notre génération n'aura point été en défaut.

La solennelle proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1854, donna à penser que quelque jour l'Assomption pourrait être aussi l'objet d'un jugement semblable de la part du Vicaire de Jésus-Christ. La splendeur de l'âme immaculée de Marie appelait par analogie l'attention du peuple chrétien sur l'incorruptibilité de son corps virginal. Dès ce moment les travaux des théologiens sur les origines de la croyance à l'Assomption devinrent plus nombreux et plus importants ; le mouvement s'accrut encore à l'approche du Concile du Vatican, et surtout 194 Pères, dont 18 Cardinaux, présentèrent à Pie IX des Suppliques pour la définition dogmatique de l'Assomption. Le fait est d'autant plus à remarquer que cette question n'était pas dans le programme des matières à étudier par la sainte assemblée. Qu'en serait-il advenu si le Concile n'avait pas été brusquement interrompu par la guerre franco-allemande ? Du moins la pensée de ces évêques a été reprise vers la fin du siècle ; avec le consentement formel ou tacite des premiers Pasteurs

elle gagne de plus en plus de crédit dans le monde catholique. De nombreuses Revues populaires ont donné des articles sur la question ; on ne compte plus les communautés religieuses et les âmes ferventes qui offrent à cette intention leurs prières et leurs bonnes œuvres, et il y a aujourd'hui plus de 300 évêques qui ont adressé leurs Suppliques au Saint-Siège.

Ce zèle pour la Mère de Dieu sera dès maintenant d'autant plus glorieux pour elle et salutaire aux âmes que l'on comprendra mieux le but désiré et poursuivi. Et d'abord il ne s'agit point de terminer une controverse comme il est arrivé pour d'autres vérités ; il n'est pas de chrétien sérieux qui doute de l'Assomption, et aucune attaque particulière n'a dans ces derniers temps éveillé la sollicitude des gardiens de la foi. Mais les controverses ou négations ne sont pas pour l'Eglise les seuls motifs de porter ces jugements solennels qu'on appelle des définitions dogmatiques. Elle peut y être inclinée par le progrès même de la vérité catholique, progrès qui résulte de ce qu'elle est vivante, toujours apte à être saisie sous des points nouveaux et pour de nouvelles applications. Quand il s'agit de la foi c'est là le seul sens légitime du mot progrès ; dans la question de l'Assomption il consistera à montrer que l'Eglise tient cette vérité des apôtres eux-mêmes, et qu'ainsi elle est au rang des vérités les plus élevées, de celles que nous croyons sur la parole de Dieu.

Ce que les apôtres ont enseigné par l'inspiration du Saint Esprit est la parole de Dieu tout aussi bien que ce que Jésus-Christ lui-même a révélé. Qui ne voit quelle gloire c'est pour Marie si Dieu a fait connaître aux apôtres sa présence corporelle dans le ciel, et si cette vérité a été transmise aux premiers fidèles par eux, les témoins authentiques de la révélation. C'est à l'Eglise à rechercher si telle est bien l'origine de la vérité qu'elle possède. Le Pasteur suprême, qui occupe le Siège apostolique, peut seul nous dire, sans péril d'erreur, si l'Assomption est de tradition apostolique. Mais cette auguste prérogative de l'infaillibilité n'est pas pour empêcher le travail auxiliaire et préparatoire des évêques, ni même des prêtres et des fidèles.

Il appartient aux évêques d'attester au Vicaire de Jésus-Christ quelle est la foi de leurs Eglises, c'est-à-dire de lui certifier qu'eux-mêmes et leurs ouailles croient à l'Assomption,

et qu'en remontant le cours des siècles telle a bien toujours été la croyance de ces Eglises. A ces attestations ils ajoutent ordinairement l'expression de leurs propres désirs d'une définition dogmatique et les raisons qui, selon leur jugement, la motiveraient.

Quant aux prêtres et aux fidèles instruits dans les sciences sacrées, ils peuvent, en toute soumission à leurs évêques, étudier les monuments de l'antiquité ecclésiastique, faire ressortir les liens de ce privilège de Marie avec les autres, en un mot, prendre la question sous ses diverses faces, historique et théologique, et la mettre en évidence.

Les fidèles qui n'ont pas la connaissance supérieure des sciences sacrées, et qui craindraient de hasarder leur jugement dans des matières si délicates, peuvent prier et qu'ils sachent bien que ce n'est pas là un moindre office. La prière obtient la lumière à ceux qui étudient. Le Saint-Esprit a été promis à l'Eglise et ne lui fera jamais défaut ; mais l'abondance de son action est proportionnée à nos dispositions. Si les âmes ferventes le sollicitent de glorifier encore la Vierge son Epouse bien-aimée, cet Esprit infini a mille moyens de conduire l'Eglise à ce progrès dogmatique. Les saintes oraisons et les mérites de tout genre des âmes les plus modestes font partie des conditions prévues et exigées par Dieu pour qu'il fasse briller sa vérité aux yeux de notre foi.

Voici que depuis un an la mort s'est abattue sur l'Europe et même au delà ; le nombre de ses victimes affraye l'imagination et serre tous les cœurs. La résurrection de Marie est, après celle de Jésus, la plus belle victoire sur la mort ; la pensée de ce mystère sera une bonne part des consolations que nous pouvons donner à nos âmes si cruellement meurtries. En quelque lieu et de quelque manière que périssent nos misérables corps, Dieu les ressuscitera glorieux si nos âmes, en les quittant, avaient la justice surnaturelle. Il est donc opportun de glorifier le privilège par lequel cette résurrection a été anticipée pour la Vierge Immaculée et Mère de Dieu.

De plus les saints nous enseignent que Marie, dans son Assomption a été particulièrement secourable aux âmes du purgatoire, et que la fête annuelle qui célèbre ce triomphe est un jour d'extraordinaire délivrance pour les défunts. Saint

Alphonse de Liguori appuie ce sentiment de sa grave autorité. On peut croire ainsi que tout hommage rendu au mystère de l'Assomption est d'une puissante efficacité pour le soulagement des âmes livrées aux flammes expiatriques. Plus que jamais elles y pénètrent chaque jour en rangs pressés ; notre zèle leur sera utile, et en hâtant le moment de leur bonheur éternel nous préparerons pour un avenir plus prochain l'heure de la paix.

J. B. CHATAIN, prêtre,
Professeur de philosophie
à l'Ecole St-Maurice, Vienne (Isère)
France.



LA MORT DU SOLDAT

EST-ELLE UN MARTYRE ?



A question se pose ainsi : Peut-on attribuer plus ou moins rigoureusement le mérite et le titre de martyrs aux soldats qui meurent en combattant pour la patrie, au moins dans le sens que cette mort suffise à leur assurer le salut de l'âme et la félicité éternelle ?

A la question ainsi posée, il faut répondre *négativement*, et, nous servant des idées qu'exposaient dernièrement la *Civita Catholica*, dans un article du R. P. Rosa, et Son Eminence le cardinal Billot, dans un discours prononcé au Séminaire français à Rome, nous voudrions dissiper, sur ce point, les ignorances et les erreurs, et éclairer les esprits chrétiens.

Cette question est ancienne. Elle a déjà été traitée par Benoît XIV dans ses doctes ouvrages (1) ; l'examen y en est toutefois restreint aux soldats qui mouraient en guerroyant pour la foi, comme dans les Croisades. Tout le monde sait la part glorieuse qui a été faite aux croisés dans la tradition chrétienne et dans l'histoire de l'Eglise ; aussi, le grand Alighieri leur a-t-il assigné une place spéciale au Paradis, dans le voisinage des martyrs. (2)

Saint Thomas d'Aquin s'est, lui aussi, posé la question. Il se demande si la foi seule est la cause du martyr, (3) et il se fait à lui-même cette objection : S'il existait une cause du martyr autre que celle de la foi, il semblerait qu'il faudrait surtout considérer comme martyrs ceux qui meurent pour la défense de leur pays, car, parmi les œuvres de vertu, celles qui se rapportent au bien commun se rangent au premier rang : et pourtant, il n'est pas d'usage dans l'Eglise de

(1) cf. *De servorum Dei beatificatione et de beatorum canonizatione*, t. III, lib. III, c. XVIII. (2) Parad. XV, 139-148. (3) Summ. Theol. qu. 124, a. 5.

célébrer comme martyrs les soldats qui meurent dans une guerre juste.

A sa propre objection, saint Thomas répond de la sorte : " Le bien du pays est le plus important de tous les biens humains ; or, le bien divin qui est la cause spécifique du martyre est plus important que le bien humain ; toutefois, parce que le bien humain peut devenir divin quand il se rapporte à Dieu, tout bien humain peut être une cause du martyre, pour autant qu'il se rapporte à Dieu. "

Saint Thomas avait enseigné ailleurs d'une façon plus explicite encore : " Quand on subit la mort pour le bien commun, sans que le bien commun se rapporte au Christ, on ne mérite pas l'auréole (du martyre) : on méritera cette auréole, au contraire, si le bien commun se rapporte au Christ, et alors on sera martyr : ce cas se vérifierait, par exemple, si l'on mourait en défendant son pays contre l'agression d'ennemis qui se proposeraient d'attenter à la pureté de la foi chrétienne. " (1)

Lambertini cite d'insignes partisans de cette opinion, comme Silvie, Paludane, saint Antonin, le cardinal Capizucchi, Hurtade, mais il en élucide, en même temps, le fondement et l'interprétation ; cette interprétation, d'ailleurs, quelle que soit la diversité des opinions, suppose toujours l'exclusion du but politique, d'une part, et, de l'autre, elle suppose l'acceptation généreuse de la mort, avec, chez celui qui succombe de la sorte, l'intention principale de défendre la foi catholique contre les ennemis qui en voudraient corrompre la pureté. Cela n'apparaît pas clairement d'ordinaire en ceux qui trouvent la mort dans un combat ; ils n'ont pas volontairement choisi la mort : ils la subissent forcément, comme une conséquence de l'organisation militaire et des dispositions tactiques : on ne saurait donc ranger parmi les martyrs proprement dits les soldats chrétiens eux-mêmes qui meurent en guerroyant pour la foi contre les infidèles, ni ceux qui tombent pour la défense, si juste fût-elle, de la patrie.

Néanmoins, Lambertini lui-même reconnaît que des hommes pieux et saints se sont écartés de cette exacte terminologie : tel l'évêque qu'il cite à la suite de Rainaldi et qui promettait aux croisés la gloire éternelle, sans passer par le

(1) Suppl. q. 96, a. 6, ad 11^{um}.

Purgatoire ; tel, plus considérable encore, un saint Louis, roi de France, qui se consolait de la mort de son " très cher et illustre frère, le comte Robert, tenant pour certain, espérant fermement que celui ci avait pris son vol pour la patrie céleste avec la couronne du martyr, et qu'il y jouissait du bonheur éternel avec les saints martyrs " ; tel enfin saint Jean de Capistran, l'âme des armées chrétiennes, qui donnait, lui aussi, ce titre de martyrs aux soldats qui mouraient dans la Croisade contre les Turcs. Et de la même manière, l'on pourrait citer d'autres exemples encore et d'autres autorités ; mais, pour tous ces cas, la réponse serait la même : il suffirait d'alléguer la distinction qu'introduit ici Lambertini, avec les théologiens les plus exacts, et de dire qu'il *s'agit ici, non d'un vrai martyr, mais d'un certain martyr par similitude* (1)

" De cet exposé, conclut le R. P. Rosa, il résulte manifestement que dans la guerre présente, il n'y a pas lieu de parler ni d'un côté, ni de l'autre, de " martyrs ", même dans le sens le plus large et le plus générique du mot. "

Mais si la mort du soldat sur le champ de bataille ne peut être comparée à un martyr, il est toutefois permis de penser que Dieu l'entoure de miséricordes particulières.

Entendons ici Son Eminence le Cardinal Billot :

" ...La mort sur le champ de bataille pour la cause juste de la patrie ! Oh ! elle est belle, assurément, elle est glorieuse. Je trouve dans le cantique de Débora cette apostrophe par deux fois répétée : *Qui sponte obtulistis de Israel animas vestras ad periculum*, et encore : *Qui propria sponte obtulistis vos discrimini, benedicite Domino* (2) : bénissez le Seigneur Dieu des armées, car c'est lui qui vous a fait une part si magnifique. Et non seulement elle est glorieuse, cette mort devant les hommes, mais n'est-on pas fondé à espérer qu'elle ait aussi quelque privilège au regard de la vie éternelle ? En effet, je lis au livre des Machabées (3), qu'après la bataille d'Odellam, Judas et les siens étant venus relever les corps de ceux qui avaient été tués, trouvèrent sous les tuniques de chacun des morts des objets consacrés au

(1) *Non de vere martyrio, sed quodammodo de martyrio similitudinario.* — (2) *Vous qui en Israël avez exposé volontairement votre vie au danger,...* ; *Vous qui vous êtes, de votre propre volonté, exposés au péril, bénissez le Seigneur* (Judic. V, 2-9 — (3) Macch. XII, 38 et seq.

culte idolâtrique de Jamnia, chose que la loi interdisait sévèrement aux Juifs. Et l'écrivain sacré observe qu'il devint alors évident à tous que leur mort avait été la punition de ce péché, car c'était un péché, et un péché des plus graves. Mais Judas Macchabée va-t-il pour cela désespérer de leur salut ? Non pas. Il a la confiance que, malgré tout, Dieu n'avait pas refusé à ces braves qui s'étaient volontairement offerts pour le combat, la grâce suprême de la pénitence et du repentir ; il se sent empressé de penser qu'ils s'étaient endormis eux aussi dans la piété, *quod cum pietate dormitionem acceptant*, et ayant fait une collecte où il recueillit la somme de 2,000 drachmes, il l'envoya à Jérusalem afin qu'elle fût employée à un sacrifice pour l'expiation de leurs péchés et la délivrance de leurs âmes des peines du purgatoire. Or, l'Écriture, en rapportant ce fait avec éloges, n'y donne-t-elle pas par là même sa pleine approbation ? Donc, il semble bien que s'il y a toujours, oui toujours, une place possible à la visite de Dieu au moment suprême qui précède immédiatement la mort, même pour les pécheurs qui n'auraient donné jusque-là aucun signe de résipiscence, il y en aura une bien plus large encore dans les circonstances particulièrement propres à émouvoir la divine miséricorde, de la mort sur le champ de bataille. Il semble, par conséquent aussi, que nous soyons autorisés à accueillir cette consolante pensée que nos frères, nos fils, nos neveux, nos concitoyens, nos petits soldats, tous ces êtres aimés qui sont notre chair et notre sang, qui tombent pour nous défendre contre l'invasion de l'ennemi, que nous ne pouvons, hélas ! ni assister, ni aider, ni consoler en ces cruels et terribles instants, sont alors l'objet d'une providence spéciale de Jésus notre divin Sauveur ; que des éclairs de grâce traversent ces âmes et les incitent à faire ces actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, qui, suppléant au défaut des sacrements de l'Église, les disposent à la grâce de la réconciliation et du pardon..."

L'éminent théologien précise ensuite, d'une façon rigoureusement doctrinale, de consolantes vérités que d'autres orateurs et d'autres écrivains s'étaient contentés d'indiquer avec une clarté inégale. Exprimer la confiance que Dieu a accordé le salut éternel à une âme, c'est toujours, en effet, exprimer la confiance que Dieu lui a donné la grâce de revenir à lui par le repentir, au moins dans le moment qui précède immédiatement la mort. Tout s'achève, tout se décide, dans ce moment

suprême, pour le soldat comme pour toute créature humaine. Et c'est justement ce moment-là que Dieu peut choisir encore, et qu'il choisit, en effet, nous l'espérons, pour une suprême visite de sa miséricorde au soldat qui va mourir...

“ Mais, continue le cardinal Billot pour écarter toute équivoque, mais de là à dire que le seul fait de tomber consciemment pour la cause juste de la patrie suffit à assurer le salut, oh ! Messieurs, quelle distance ! Pour cela, il faudrait ni plus ni moins substituer la patrie à Dieu, il faudrait avoir oublié ce qu'est Dieu, ce qu'est le péché, ce qu'est le pardon de Dieu. Il faudrait ne plus savoir ce que Notre-Seigneur a dit dans l'Evangile : *Nisi penitentiam egeritis, omnes similiter peribitis*. Si vous ne faites pénitence, cette pénitence dont l'acte essentiel, indispensable, est la contrition, j'entends la douleur et la formelle rétractation du péché en tant que péché, en tant que contraire à la loi de Dieu. Non, encore une fois, sans cette pénitence-là, il n'est pour aucun pécheur, dans quelque circonstance que ce soit, de salut à attendre, et le martyre lui-même n'y suffirait pas, si par impossible les conditions du martyre se trouvaient jamais réalisées en celui qui, ayant péché mortellement, persévérerait jusqu'à la mort sans contrition du péché commis.

“ Voilà peut-être des choses que le monde ne comprendra pas, mais nous les comprenons, nous autres, et certes nous sommes loin du blasphème de ceux qui disent que Dieu, en nous ordonnant de pardonner même à ceux qui ne nous apportent aucune réparation de leurs offenses, nous a imposé vis-à-vis de nos ennemis une loi de magnanimité qu'il n'observe pas lui-même vis-à-vis des siens. Je dis que nous sommes loin de ce blasphème, parce que, indépendamment de tant d'autres raisons où je n'entre pas ici, nous savons, n'est-ce pas, toute la distance qui court entre le pardon de l'homme et le pardon de Dieu. Effectivement, le pardon de l'homme n'a rien à changer en celui qui en est l'objet, le laisse ce qu'il le trouve, bon ou méchant selon qu'il l'était auparavant ; il consiste en une rémission tout extrinsèque qui n'atteint en aucune façon l'intime de son âme. Au lieu que le pardon de Dieu a pour effet de rétablir l'ordre de la justice dans l'âme de celui qui est pardonné, autrement dit de le justifier ; de le justifier, dis je, non pas de cette justification légale, extrinsèque, fictive, imputative, que prêchent les luthériens et les calvinistes, mais

d'une justification vraie, réelle, intrinsèque, qui fait qu'en face du pardon, nous ne sommes pas seulement réputés justes, mais le sommes devenus en effet, *et nominamur et sumus*, dignes d'être admis à la vision de Dieu en la bienheureuse société des saints. Or, un tel pardon demande manifestement comme indispensable condition la rupture de toute attache morale à ce qui est contraire à Dieu, source première et règle suprême de toute justice, et donc la pleine et entière rétractation du péché commis, que la langue chrétienne appelle la contrition, et même, s'il s'agit de la justification à obtenir en dehors du sacrement, la contrition parfaite."

Si maintenant l'on rapproche de cet éloquent exposé, le tableau que peignent, par d'innombrables traits, les récits des aumôniers militaires français et les lettres des soldats sur le front, peut-on imaginer concordance plus parfaite entre l'exacte doctrine du salut éternel, et les effets visibles de la grâce qui, dans le voisinage de la mort, travaille manifestement, au sein de l'armée, les âmes de bonne volonté. On nous affirme, en effet, que ces soldats ne se contentent pas d'un vague sentimentalisme religieux, ils se repentent de leurs fautes, ils se confessent, ils réapprennent leurs prières, ils communient. Et nombreux sont parmi eux ceux qui, avant d'expirer, couronnent leur conversion par un acte excellent de charité et qui acceptent la mort dans une conformité totale à la volonté de Dieu.

H. H.



UNE CONVERTIE

MISS AGNÈS MacLAREN

II

L'ACHEMINEMENT



L fut long, bien long ; Mademoiselle MacLaren avait déjà près de quarante ans lorsqu'elle fit la démarche qui devait un jour l'acheminer vers l'Eglise Catholique. Il ne semble pas que sa participation aux œuvres sociales, pas plus que l'activité déployée dans ses travaux, ait eu d'autres résultats que d'ouvrir davantage cette âme aux idées généreuses. Ainsi, ses voyages sur le continent et son séjour à Rome développèrent en elle l'esprit religieux et augmentèrent sa piété. " Elle vivait près de Dieu ", disait sa belle-mère. Mais Rome lui apparut-elle comme une Eglise supérieure à la sienne, et la seule nécessaire pour le salut ? Il n'en paraît rien.

Il ne faut pas en être surpris. Ces âmes si droites qui ont grandi dans la religion protestante partent de si loin ! . . . Elevée dans le presbytérianisme le plus pur, la morale la plus stricte, jamais elle n'eut occasion de douter de la foi qu'elle avait reçue de parents si vénérables. La Bible lui avait suffi jusque là, c'était pour elle un livre divin. Aussi, croyons-nous qu'elle n'eut pas à subir la douloureuse épreuve des luttes intérieures, intellectuelles ou morales, par lesquelles on coutume de passer la plupart des convertis. L'auteur de sa vie, du reste, le laisse à peine pressentir. L'élan spontané, viril, avec lequel elle se porta vers la vérité catholique, dès que tomba le rideau qui lui en cachait la splendeur, nous révèle la sérénité d'une âme habituellement en paix. Et ceci nous semble plus près de la réalité, et plus conforme à son caractère si prompt à suivre le devoir dès qu'il est connu. Ses difficultés étaient d'une autre nature.

Les entretiens qu'elle avait eus avec des cardinaux, des évêques ou des auteurs célèbres dont elle avait lu et discuté les ouvrages n'avaient pas dissipé les préjugés qui lui étaient restés de ses rapports avec quelques catholiques inconsidérés. Ceux-ci ne lui étaient pas toujours apparus assez unis entre eux, ni même assez soumis à leurs chefs, ni assez respectueux de leur autorité. Quelques uns, en outre, animés d'un zèle excessif avaient manqué de ce tact et de cette discrétion si nécessaires pour traiter avec ces sortes de personnes. Ce fut une difficulté extrême que de dissiper ces impressions fâcheuses chez Mademoiselle MacLaren. La transformation de cette âme si religieuse et si désireuse de servir Dieu comme il veut être servi va donc retarder encore longtemps. Cependant, la Providence la conduisait sûrement, bien que lentement, vers le bercail dans lequel elle devait un jour entrer.

Miss MacLaren avait compris que la misère humaine est infiniment plus touchante et plus digne de pitié dans la personne des pauvres que dans les aspirations politiques des femmes anglaises. C'est dans cet esprit de charité qu'elle résolut d'étudier la médecine afin de pouvoir les soulager plus efficacement. Le Christ, s'était-elle dit, a été le médecin par excellence. Il a guéri les malades qui excitaient sa pitié. Ceux qui travaillent à les guérir par la science lui ressemblent, et sont sûrs de lui plaire, se disait-elle encore.

Cette détermination de Miss Agnès ne plut guère aux membres de sa famille et à ses amis qui lui représentèrent qu'elle faisait déjà assez de bien par ses œuvres et ses travaux, et que sa santé ne tiendrait pas à une besogne aussi laborieuse. Mais, en somme, ces objections venaient surtout de ce que l'étude de la médecine par les femmes ne rencontrait pas une approbation unanime dans ce milieu qui était le sien, et l'on sait combien est puissante l'opinion publique, en Angleterre, quand elle est hostile à certaines initiatives qui vont à l'encontre de ce vieux levain de puritanisme qui sommeille au fond de l'âme anglaise. Mais, comme elle s'était fait une règle de suivre toujours les dictées de sa conscience, elle n'hésita pas à passer outre. "La vie, disait-elle, est une trahison, si elle ne contient rien pour le bien d'autrui."

Une autre difficulté se présenta quand l'Université d'Edimbourg résolut de fermer ses portes aux *étudiantes* en médecine. Il fallut alors songer aux universités du conti-

ment. Mais où aller ? à qui s'adresser ? La Providence y avait pourvu. Il faut dire à l'honneur de Mademoiselle MacLaren qu'elle n'avait jamais hésité, malgré ses répugnances, à prendre conseil de l'Eglise Catholique toutes les fois qu'elle en avait eu besoin pour éclairer sa conscience. Dès sa jeunesse, accoutumée aux relations avec des personnages comme Gladstone ou John Bright, elle se sentait portée vers les hommes de cette trempe, elle allait à eux tout naturellement et en toute simplicité. Elle eut donc recours à Newman et Manning.

Que de fois ces deux hommes qui représentaient si bien, chacun à sa façon, le génie anglais, accueillirent de ces âmes en quête de vérité, qui ne se comprenaient pas toujours elles-mêmes, et qui ne demandaient qu'à se laisser conduire. Leur pénétration, leur intelligence, ou ce sens divinatoire que l'Esprit-Saint donne à ceux qu'Il destine à ces fonctions ne tardait pas à découvrir les maux dont elles souffraient, leur rendait la paix et les établissait pour toujours dans la possession de la pleine lumière.

Le Cardinal Manning confia Mademoiselle MacLaren à la délicate sollicitude de Monseigneur de Cabrières, évêque de Montpellier, qui devait lui-même un jour porter la pourpre cardinalice. Le prélat français comprit de suite le cas de cette étrangère, dont l'attitude était si réservée, qui paraissait si timide, mais en même temps qui se montrait si résolue à conquérir le titre de docteur en médecine. Il fit volontiers les démarches nécessaires pour la mettre en rapport avec les principaux médecins de l'Université, lesquels étaient d'excellents catholiques et des hommes de science profonde.

Ce fut une excellente fortune pour Mademoiselle MacLaren de prendre contact avec des hommes de la valeur du Docteur Combal que l'on appelait volontier le "directeur de conscience", tant était grand la clairvoyance de son regard à travers le corps humain qui avait pour lui la transparence du cristal, et qui saisissait si bien les relations si intimes qui existent entre le corps et l'âme, la morale et la médecine ; ou encore, avec le Docteur Grasset que Paul Bourget regarde comme un maître philosophe de notre temps : " Dans son livre, *LES LIMITES DE LA BIOLOGIE*, dit-il, le Docteur Grasset a résolu, de la façon la plus saisissante, un des problèmes les plus essentiels de notre âge, et qui n'est rien moins que celui

de la valeur de la science. Son grand mérite est d'avoir délimité en frontières la foi et la science, en indiquant l'objet de l'une et de l'autre."

Nous avons insisté quelque peu sur ces personnages dont la valeur intellectuelle dépasse de beaucoup celle du commun des hommes, parce que la Providence semble les avoir placés à dessein sur la route de Mademoiselle MacLaren. Ces grandes et vastes intelligences qui l'initièrent à la science médicale le firent avec un tact et une élévation dont elle conserva toute sa vie un souvenir ému et reconnaissant.

Leur parole et leurs leçons lui firent comprendre que sa foi n'était nullement mise en péril par la science et ses découvertes, mais, au contraire, qu'elle s'harmonisait parfaitement avec ses croyances. La Bible, dont elle faisait sa lecture quotidienne, ne reçut aucun soufflet de ces professeurs si respectueux eux-mêmes des enseignements divins. Elle vit également que les pratiques religieuses de l'Eglise catholique sont compatibles avec les obligations d'un homme du monde et un homme de profession ; que celui-ci peut très bien jeûner, faire maigre, entendre la messe, s'approcher des sacrements tout en étant un excellent médecin, et un savant honoré du respect de ses contemporains et de la confiance de ses élèves. Bien plus elle vit encore la parfaite subordination de la science de la vie chrétienne et de la science médicale, car elle n'est nulle part aussi complète, aussi parfaite, aussi efficace que dans l'Eglise catholique. Elle dut souvent remercier Dieu de lui avoir donné cette grande et opportune leçon au début de sa carrière professionnelle.

Et que sera sa vie intime au cours de ces deux ou trois années qu'elle va maintenant consacrer aux études universitaires, "seule dans la grande ville, étrangère et sans amis ?" Monseigneur de Montpellier, qui l'a si bien caractérisée dans les paroles que nous venons de citer et qui continua de la voir et de la conseiller, nous a laissé sur son état d'âme un précieux témoignage que nous allons évoquer.

"Elle était sérieuse, écrit-il, grave, réfléchi, austère même, mais très douce et très charitable. Très appliquée au travail, prenant de préférence son repos dans quelque maison religieuse, où elle se retirait pour prier plus librement ; sa piété paraissait très profonde, mais protégée par l'humilité et par l'habitude du silence."

Le témoignage de l'évêque est corroboré par celui de Sr Françoise qui eut soin d'elle chez les Franciscaines où elle avait élu domicile. " C'était une personne accomplie. Je ne lui ai jamais vu commettre la moindre imperfection. Pendant le temps qu'elle passa dans la maison, je ne la vis qu'une fois témoigner un peu de mécontentement, encore était-ce plus qu'excusable : on avait omis de lui communiquer en temps opportun un message concernant une de ses malades ; car, lorsqu'elle eut obtenu son titre de Docteur en médecine, les professeurs Combal et Courty, dont elle suivait les cours, lui confièrent des malades qu'elle soignait de la façon la plus minutieuse et la plus assidue. "

" Elle apportait d'ailleurs à tout ce qu'elle faisait le plus de perfection possible. Pour elle, tout ce qui se rapportait au devoir professionnel était sacré. "

" Elle ignorait la coquetterie et, bien que toujours très propre et très ordonnée, elle était vêtue avec la plus grande simplicité. Elle en imposait par sa tenue toujours parfaite et par sa dignité naturelle. Jamais devant elle les étudiants ne se seraient permis le moindre mot déplacé. "

" Elle se levait de grand matin,..... elle assistait régulièrement à la messe de 6 h. Cependant, le dimanche, comme elle était protestante, elle allait au temple *par devoir*. Elle faisait maigre le vendredi et sa mortification dans la nourriture était très grande.

" Dans le langage, ajoute la bonne Sœur Françoise, elle n'était pas très *témoignante*, mais c'était pour elle un vrai bonheur d'offrir de petits cadeaux à ses amis. Elle en offrait à ceux qui l'avaient offensée, et elle les entourait d'amabilités et de prévenances. A quelqu'un qui s'en étonnait, elle répondait par la parole de Notre Seigneur : " Faites du bien à ceux qui vous font du mal. "

" Elle se repentait facilement des paroles inutiles qui avaient pu lui échapper ; elle examinait souvent sa conscience, ce qui l'attristait parfois, mais elle reprenait courage et reformait ses résolutions pour l'avenir. "

Cette vie studieuse et recueillie favorisa singulièrement ses progrès dans la science de son choix. Aussi, fut-elle admise aux degrés en médecine quand elle se présenta aux examens. Elle acquérait par le fait même le droit de pratiquer la médecine en France, mais elle tenait à se mettre en

règle avec son pays d'origine. Elle se rendit donc à Dublin où elle se présenta devant le *Collège Royal des Médecins*. Elle y obtint le même succès qu'à Montpellier. Une fois en possession de ses diplômes elle revint en France et elle se fixa à Cannes où se trouvait une colonie anglaise importante. C'est au milieu de ses compatriotes qu'elle voulut d'abord pratiquer son art, mais elle conserva ses habitudes religieuses qu'elle avait contractées à Montpellier : même vie retirée, même piété, même vigilance sur elle-même ; elle continuera de fréquenter les chapelles catholiques et d'assister au saint sacrifice de la messe, et cependant, une question se pose : comment se fait il qu'une âme aussi droite, aussi souvent en contact avec des catholiques instruits et sérieux, si bien au courant de nos pratiques religieuses n'ait pas encore franchi la tranchée qui la sépare de nous ?

(A suivre)

fr. H. COUËT, O. P.



DANS L'ÉGLISE ET DANS L'ORDRE

I

LES ACTES DU SAINT SIÈGE

BENOIT XV ET LA GUERRE

Depuis quelques mois, les journaux ont publié tant de fausses nouvelles sous le titre "Le Pape et la guerre", qu'il fait bon de lire, dans le Bulletin officiel de la cour romaine, les vraies et réelles initiatives pontificales, pendant la guerre. Nous en avons signalé, ici même un grand nombre : la liste n'en est pas fermée. Chaque édition des *Acta* en rapporte de nouvelles.

Ce sont surtout des faveurs spirituelles — messes votives, pouvoirs spéciaux aux aumôniers etc ; ce sont aussi des secours temporels aux nations les plus éprouvées par la guerre : secours spirituels et temporels qui ne permettent pas de mettre en doute la sollicitude du Pape pour les belligérants. En voici quelques exemples.

Messes votives durant la guerre

A la demande de quelques évêques, le Saint Siège accorde aux chapelains en service dans les camps ou retenus en captivité, à leurs auxiliaires, et à tous les prêtres-soldats, les privilèges qui suivent :

Les dimanches, les fêtes de Notre-Seigneur et pendant les octaves de ces fêtes, ces prêtres pourront dire la messe de la *Sainte Trinité* ; les autres fêtes de première et de seconde classe, ils pourront dire la messe de la *Sainte Vierge* ; les autres jours, ou bien la messe de la *Sainte Vierge* ou bien la messe votive *Pour le temps de la guerre*, ou la messe de *Requiem*. [A. A. S. 1er juin, p. 265.]

Pouvoirs aux Aumôniers militaires

Le décret qui précède est universel ; en voici un spécialement destiné aux aumôniers militaires de Belgique :

Pour la durée de la guerre, ces aumôniers jouissent de tous les privilèges accordés aux chapelains français par Pie X.

En outre, ils ont le pouvoir de bénir les chapelets, les rosaires, les crucifix, et tous objets de piété, et d'y appliquer les indulgences apostoliques. [A. A. S. Ibid, p. 268.] A noter aussi, une concession du Rme Maître Général de notre Ordre ; à tous les prêtres appartenant aux armées à quelque titre que ce soit, est accordé le pouvoir de bénir les Rosaires et de leur appliquer les indulgences de la Confrérie du Rosaire.

Un autre décret donne aux aumôniers italiens, les pouvoirs les plus étendus, relativement à l'administration du Sacrement de Pénitence, y compris l'absolution des censures et des cas réservés spécialement au Pape ou aux Evêques. [Ibid, p. 281.]

La Sacrée Pénitencerie a aussi déclaré que le soldat, depuis le jour de la *mobilisation*, peut être absous par tout prêtre, comme les personnes en danger de mort. [Ibid, p. 282.]

Secours aux belligérants

A ces faveurs d'ordre spirituel, le Pape ne cesse de joindre les secours matériels qui témoignent de sa généreuse sollicitude.

L'on sait qu'il a remis à la Belgique le *denier de S. Pierre* que celle-ci lui avait offert.

Sa charité s'est aussi manifestée à l'égard de la France et de la Pologne.

A la France, le Pape a fait adresser une lettre de sympathie commisération où nous relevons les mots suivants : "*Il est bien naturel que la sollicitude du Père commun des fidèles se tourne de préférence vers ceux de ses fils qui témoignent plus vivement de respect et d'affection à son égard.*" Une offrande de \$8000 accompagnait cette lettre.

Au Comité de secours polonais, dont le président est l'écrivain bien connu Henri Sienkiewicz, le Pape a fait parvenir une offrande de \$5000 "tant en son nom qu'en celui du Sacré Collège."

Un dernier exemple de la charité pontificale : L'aumônerie pontificale, pendant la guerre, prend soin chaque jour de 500 enfants de soldats italiens.

Puissent ces actes de charité désarmer les adversaires de l'Eglise, et les ramener à la société qui, en temps de guerre comme en temps de paix, demeure l'incomparable bienfaitrice de l'humanité.

LA CAUSE GOULD-CASTELLANE

La dernière livraison des *Acta* rapporte la sentence définitive du Tribunal de la Rote dans l'affaire Gould Castellane ; c'est le troisième jugement du Tribunal en cette cause ; *il conclut à la validité du mariage Gould-Castellane.*

II

DANS L'ORDRE

LE RME PÈRE DESQUEYROUS

Sous le titre " Une fête chez les Dominicains " la *Croix* du 3 juillet publiait la note suivante :

La Maison Généralice des Dominicains a fêté hier, dans l'intimité, le 50e anniversaire de la profession religieuse du R. P. Henri Desqueyrous, Procureur Général. Le Rme Père Cormier, hier soir, dans la chapelle du Collège Angélique, avant de recevoir le renouvellement des vœux du vénéré jubilaire, et Mgr Sardi, aujourd'hui à midi, ont dit les motifs qui rendent cher à tout l'Ordre Dominicain le R. P. Desqueyrous, les services rendus par lui dans des charges importantes.

Ils ont montré la considération, l'estime et la sympathie que le Procureur Général s'est acquises rapidement à Rome et dont a bénéficié la famille religieuse à laquelle il appartient.

Ils ont tous deux rappelé les longs rapports du R. P. Desqueyrous avec Mgr de Ségur, qui le guida vers le sanctuaire et la vie religieuse et dont la formation se reconnaît dans l'aménité attirante du vénéré religieux.

Le Rme Père Desqueyrous vint au Canada, en 1907, au nom du Rme Maître Général, faire la visite canonique des Couvents de notre Province.

LE TÉMOIGNAGE D'UN PROTESTANT

Il nous est agréable d'avoir à signaler le témoignage rendu par un américain protestant à l'ordre de S. Dominique, et en particulier, à l'œuvre de nos Pères de Lewiston, Me.

Dans un récent article du "Lewiston Journal" sous le titre "Histoire du Couvent dominicain de Lewiston" Monsieur L. C. Bateman a raconté la fondation et la vie de notre Couvent du Maine.

A ce récit il a joint d'intéressantes considérations sur l'ordre de S. Dominique en général.

La conclusion de cet article permet d'en apprécier le ton bienveillant : " Les malades, les pauvres, les infirmes sont tous sous les soins vigilants de ces religieux, et rien n'est laissé de côté. Ce sont de rudes ouvriers, mais en dépit de leurs soucis et de leurs responsabilités, ils savent recevoir avec une cordiale bienvenue tous ceux qui les visitent ; un bon sourire et une franche poignée de main y attendent aussi bien le Protestant que les autres. Les Dominicains ont fondé ici une grande institution, et ceux qui la dirigent contribuent au relèvement et au progrès de l'esprit public. "

EN L'HONNEUR DE SAINT DONNIQUE

A la demande du Rme Maître Général de l'Ordre, le Souverain Pontife a daigné accorder les indulgences suivantes :

A tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communiqué, assisteront, les quinze mardis qui précèdent la fête de Saint Dominique (4 août), à des exercices publics en l'honneur du Saint Patriarche, et y prieront aux intentions du Souverain Pontife, est accordée une indulgence plénière applicable aux défunts, à chacun de ces exercices.

NOS MISSIONS

Sur les instances de Monseigneur Von Euch, vicaire apostolique du Danemark, et du consentement du Rme Maître Général, la Congrégation de la Propagande a confié aux Dominicains hollandais, la mission de l'île de Bornholm, possession danoise où vit une importante colonie polonaise. Cette île, visitée à cause de la beauté de ses sites, contient,

sur une population de 40,000 habitants, une petite colonie catholique.

Le vicaire de la nouvelle mission est le R. P. J. Nielen.

La mission des îles Trinidad vient de passer de la juridiction immédiate du Rne Maître Général à celle du T. R. P. Provincial de la Province d'Irlande, sauf, bien entendu, les droits de S. G. l'Archevêque de Port d'Espagne.

A L'ANGELICO

Durant la dernière année scolaire, à notre collège international de *l'Angelico*, les grades ont été conférés, comme il suit :

Dans la faculté de *théologie* : 10 étudiants ont obtenu le Doctorat, 11 la Licence, 13 le Baccalauréat.

Dans la faculté de *philosophie* : 4 ont obtenu le Doctorat, 4 la Licence, 7 le Baccalauréat.

La faculté de *Droit canonique* a compté 7 nouveaux Docteurs, 1 Licencié et 1 Bachelier.

Parmi les nôtres, six étudiants ont subi avec succès l'examen dit du *Lectorat*.

* * *

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, le Frère Raphaël Baudrat, de notre ordre, tué à l'ennemi, près d'Yprès, le 26 avril ; il avait 29 ans d'âge et 3 de profession religieuse.

fr. AUG. LEDUC, O. P.

